

# Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Décision du Président / finances locales / autres documents budgétaires

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ;

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L.5217-10-6 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

**Vu** l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 7 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de deux mille euros afin de procéder à l'ajustement de la provision pour charges de personnel liées au compte-épargne temps ;

### DÉCIDE

**Article 1** – Description de la dépense : ajustement de la provision pour charges de personnel liées au compte-épargne temps.

**Article 2** – Virement de crédit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6815 : Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Article 3** – Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du CTG, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil communautaire et figurera au registre des décisions de la Collectivité.

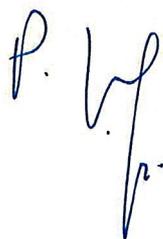
Accusé de réception en préfecture  
067-246701098-20250425-DEC2025-008-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2025  
Date de réception préfecture : 05/05/2025

**Article 4** – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- Au Comptable de la collectivité à l'appui du mandat de paiement,
- A la Préfecture du Bas-Rhin.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 25 avril 2025

**Le Président,**  
Patrice HILT



**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le .....05/05/2025.....

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le .....05/05/2025.....

Accusé de réception en préfecture  
067-246701098-20250425-DEC2025-008-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2025  
Date de réception préfecture : 05/05/2025